

COMMUNE LE DONJON

Extrait du registre des arrêtés du Maire**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION – RUE GACON PONCET***Le Maire*

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1 , L2212-1 à L 2212-5 et L2213-1 à L 2213-4,

VU le code de la Route et notamment les articles R 110-1 à R 417-12,

VU les travaux de déconstruction de l'immeuble sis 2 place Dr Gacon Poncet sur le territoire de la commune de LE DONJON,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 06 février 2023 et jusqu'à la fin des travaux :

La route sera barrée
↳ **Rue Gacon Poncet**

Article 2 : La signalisation sera matérialisée, mise en place et maintenue en permanence jusqu'à la fin des travaux par la commune.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

↳ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON

Fait à LE DONJON, le 01 février 2023

Guy LABBE, Maire

